

DE LA MONNAIE DE NÎMES ... AU MANUSCRIT DELMAS ?

Dans le bulletin de 1910 publié par la Commission Archéologique de Narbonne, M. Amardel fait la communication suivante au sujet du manuscrit Delmas :

M. AMARDEL donne lecture de la note suivante :

« Notre collègue M. Armand Bories possède un manuscrit daté de 1709 dans lequel un archéologue de notre région malheureusement resté anonyme passe en revue la plupart de nos antiquités locales, expose les idées admises de son temps ou propose des explications toujours fort ingénieuses et souvent d'une exacte vérité, si bien qu'on est étonné de la date que porte le manuscrit qu'on pourrait croire postérieur d'au moins cent-cinquante ans. Mais sa date est certaine et son authenticité indiscutable. Je me demande si, quoiqu'il n'ait aujourd'hui rien à nous apprendre, il n'y aurait pas lieu de le publier. Pour le moment je n'en relève qu'une chose qui m'intéresse tout particulièrement. C'est d'ailleurs celle qui a attiré l'attention de M. Bories et c'est pour me la signaler que notre érudit collègue m'a communiqué ce curieux et intéressant travail, qui hier encore m'était complètement inconnu. Entre autres sujets traités avec quelques développements, l'auteur s'étend assez longuement sur l'origine et l'antiquité des bains de Rennes, station thermale de l'Aude fréquentée dès les temps les plus reculés et où, paraît-il, à l'époque où a été rédigé le manuscrit, on recueillait d'immenses quantités de monnaies. Ces pièces soigneusement collectionnées par le Curé du village sont décrites très minutieusement et très exactement; d'une manière générale d'ailleurs la numismatique tient une assez grande place dans ce travail. C'est ainsi que l'auteur est amené à parler du type nimois devenu l'emblème et le blason de la ville de Nîmes. Or, au grand étonnement de M. Bories et au mien, nous avons pu constater que l'archéologue de 1709 expliquait le singulier type absolument comme je propose de l'expliquer.

« Se fait-il simplement l'écho des idées alors admises ou émet-il une opinion toute personnelle ? Il ne nous le dit pas, mais il ne discute en aucune façon ce qu'il avance qui ne lui semble donc pas pouvoir être discuté. Il est malheureusement très laconique dans son explication; toutefois il en dit assez pour qu'il n'y ait aucune incertitude sur sa pensée.

« Le crocodile, dit-il, rappelle la conquête de l'Égypte, ce pays étant très abondant en crocodiles; il est attaché à un palmier pour faire allusion à Antoine. C'est tout; mais cela suffit. Je n'ai pas dit autre chose; j'ai seulement essayé de le démontrer. Pour l'archéologue du XVIII^{ème} siècle, c'était évident. C'est tout aussi évident pour moi, et j'avais bien raison de dire dans mon premier travail sur ce sujet qu'il était bien surprenant que personne n'eût eu cette idée. L'idée n'était pas nouvelle et j'ai plus de plaisir à en restituer la priorité à qui de droit qu'à la revendiquer pour moi seul. Je me borne à répéter que je n'avais vu cette explication nulle part, que le manuscrit de M. Bories est entre ses mains depuis longtemps, qu'il était complètement inconnu de moi, que mon collègue n'avait jamais remarqué ce qui concerne le type de Nîmes et qu'il n'y a fait attention que parce que j'ai proposé cette même explication.

« Espérons qu'on n'attendra pas deux cents ans pour qu'un troisième archéologue plus autorisé que moi et que mon précurseur reprenne cette opinion pour son compte et la fasse définitivement prévaloir. »

pages XLIX, L, et LI du tome XI de la Commission Archéologique de Narbonne

Dans le même bulletin, aux pages 213 et suivantes, M. Amardel livre une seconde communication sur le dit manuscrit.

Depuis la rédaction de cette note j'ai eu encore l'occasion d'entretenir la Commission archéologique de Narbonne de la signification du type nimois.

Mon collègue à la Commission M. Armand Bories, notaire honoraire, possède un manuscrit daté de l'année 1709 dans lequel un archéologue de la région qui forma plus tard le département de l'Aude passe en revue les principales antiquités de son pays. L'auteur de ce manuscrit est malheureusement resté anonyme, mais depuis la première ligne jusqu'à la dernière il fait preuve d'une érudition qu'il n'est pas possible de prendre une seule fois en défaut. Ce travail qui date de deux cents ans

pourrait être signé par un de nos contemporains. Je n'ai pas besoin d'ajouter que son authenticité est indiscutable; il est depuis longtemps entre les mains de M. Bories et lui appartenait bien avant l'époque où je me suis occupé des monnaies de Nîmes; mais il était complètement inconnu de moi. C'est par le plus grand des hasards que mon collègue a feuilleté aujourd'hui ce manuscrit et l'on devine son étonnement quand il y a trouvé justement l'opinion que je venais de développer devant la Commission relativement au crocodile nimois. C'est ce qui a attiré son attention et c'est alors seulement qu'il m'a communiqué cet intéressant travail; ma surprise n'a pas été moins grande que la sienne.

L'auteur était numismate ou du moins il n'était resté étranger à aucune des branches de l'archéologie, car la numismatique tient une grande place dans ce recueil. Les monnaies, toutes les fois que l'occasion s'en présente, sont décrites avec beaucoup de soin et d'exactitude et aussi exactement déterminées; les types sont expliqués avec la plus grande sagacité; on ne rencontre aucune de ces interprétations de fantaisie qu'on trouve si souvent dans les ouvrages anciens. L'antiquité de Rennes-les-Bains, petite commune du département de l'Aude et station thermale fréquentée dès l'époque romaine, est l'objet de longues dissertations. On y recueillait alors, paraît-il, d'immenses quantités de monnaies antiques que le Curé du village collectionnait et classait avec la plus parfaite compétence.

Le Curé en effet était archéologue et numismate comme l'auteur du manuscrit, et les déterminations des monnaies sont données aussi bien d'après l'auteur que d'après le Curé. C'est à propos de ces pièces recueillies à Rennes-les-Bains qu'il est question des monnaies de Nîmes. Malheureusement, comme il y avait tant d'autres pièces à décrire, la note concernant le type nîmois est forcément très laconique. Elle est du moins plus que suffisante pour faire connaître sans la moindre incertitude l'opinion des deux archéologues au sujet de sa signification.

Le crocodile, y est-il dit, rappelle la conquête de l'Égypte, ce pays étant très abondant en crocodiles, je cite textuellement. Il est attaché à un palmier pour faire allusion à Antoine. C'est tout, mais cela suffit. Puisqu'il est attaché à un palmier pour faire allusion à Antoine, c'est que ce crocodile est aussi Antoine lui-même qui était allé s'enchaîner en Égypte et la chaîne est bien le lien scandaleux par lequel Cléopâtre le retenait. Est-ce assez clair ?

Cette interprétation était-elle couramment admise au commencement du XVIII^e siècle ou bien était-elle due à l'auteur du manuscrit ou au Curé de Rennes ? Dans tous les cas elle est donnée comme une chose évidente et qui ne se discute pas. La science a fait des progrès depuis; la critique moderne n'accepte plus rien sans contrôle; malheureusement il y a des choses qui ne peuvent pas se démontrer mathématiquement et bien souvent l'accueil fait à une idée dépend moins de l'idée elle-même que de l'autorité de son auteur. Attendra-t-on deux siècles, comme je me le demandais dans ma communication à la Commission Archéologique de Narbonne, pour qu'un archéologue plus autorisé que moi et que mes deux précurseurs reprenne cette opinion pour son compte et la fasse enfin prévaloir ?

Quant à moi, évidemment je ne vois pas un argument décisif dans ce fait que mon opinion n'est pas nouvelle, j'avoue toutefois que j'ai plus de plaisir, comme je le disais encore à la Commission, à en restituer la priorité à qui de droit qu'à la revendiquer pour moi seul. Je me borne à répéter que j'ignorais complètement qu'elle eût été formulée, mais je m'en étais étonné dans mon premier travail, tant cette idée doit se présenter spontanément à

l'esprit dès qu'on cherche à expliquer le type nîmois. Si bien que je me demande maintenant si je n'ai pas eu tort de tant insister sur l'aspect caricatural du crocodile dont ne dépend pas l'explication proposée.

Il est clair en effet que cet aspect ne fait que corroborer cette explication, mais que l'idée satirique, l'allusion à Antoine est dans le type, y même quand le crocodile y est normalement représenté. Comme je l'ai dit dans mes premiers travaux la dessus, le fait d'avoir enchaîné l'amphibie par une très grosse chaîne à une tige légère, souple et flexible et non à un solide palmier semblable par exemple à celui qui paraît sur les pièces destinées à rappeler la conquête de la Judée, ou mieux encore à un trophée, indique positivement l'allusion. Les détails caricaturaux sont venus souligner encore la satire, mais ils ne la constituent pas. J'ai démontré que c'était dès le début du monnayage que la verve des monnayeurs s'était librement exercée, mais il se peut très bien que le type primitif, que les ouvriers ont été chargés de reproduire, ait comporté un crocodile d'aspect normal dans lequel l'allusion et la satire n'en étaient pas moins contenues. J'ai insisté sur ces détails parce qu'ils sont absolument significatifs, mais aujourd'hui que je sais que l'allusion satirique a été vue dans le crocodile de Nîmes à une époque où très probablement ces détails n'avaient pas été remarqués, je crois devoir rappeler qu'elle y est indépendamment de tous ces détails.

*page 213 et suivantes du tome XI de la
Commission Archéologique de Narbonne*

Pour lire la suite de cette communication :
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4864994>

Ces communications montrent que d'une époque indéterminée jusqu'en 1910 *a minima*, ce manuscrit original, daté de 1709 et dont le titre n'est pas précisé, était en possession de M. Armand Boriès, membre de la Commission Archéologique de Narbonne, qui le communiqua à son collègue M. Amardel.

Celui-ci, pour conforter son analyse sur les monnaies de Nîmes, en cite un extrait : « **le crocodile rappelle la conquête de l'Égypte, ce pays étant très abondant en crocodiles. Il est attaché à un palmier pour faire allusion à Antoine** ».

Apparemment, cette citation ne se retrouve pas dans les versions du manuscrit visibles sur internet, du moins celles que j'ai pu consulter (1ère page aux Archives Nationales et rue de Richelieu figurant sur le site du *Mercure de Gaillon* – et le document complet sur les sites Massagot.free.fr, et Octovono.org). Elle ne figure pas non plus aux Archives Départementales de l'Aude à la référence 2J46 qui dispose de 2 copies : une écrite, et l'autre à l'identique mais dactylographiée. Dans les versions complètes, la seule phrase qui s'en approche est celle-ci : « **on en établit une a nîmes qu'y fut tirée de la légion qu'y ala en Égypte aisever de vaincre Marc Antoine et cet pour cella que la colonie et la ville de Nîmes ont pour armes un crocodile** » (ndr : *on en établit une à Nîmes qui fut tirée de la légion qui alla en Égypte essayer de vaincre Marc Antoine et c'est pour cela que la colonie et la ville de Nîmes ont pour armes un crocodile*).

Une analyse du document Delmas (original et copie) est visible sur le site du *Mercure de Gaillon* : http://lemercuredegaillon.free.fr/gaillon27/auteurs_de_rlb02.htm

Aux Archives Départementales audoises se trouve une copie signée du Dr. Courrent sur laquelle est écrit dans la marge à gauche au crayon bleu : « *le manuscrit original se trouve dans les archives de la société des antiquaires de France offert par le Dr. Courrent 28 X 1933* ».

À la page 224 du tome 38 du bulletin de la société des études scientifiques de l'Aude, paru en 1934, le Dr. Courrent dit la chose suivante : « **Sur notre demande, le mémoire du curé Delmas a été copié à la Société des Antiquaires de France et cette copie nous a été livrée. Nous ne la reproduisons pas in extenso parce qu'elle contient des hors d'œuvres sans grand intérêt sur certains points d'histoire romaine, nous nous attacherons à donner les passages qui intéressent plus particulièrement le sujet qui nous occupe.** ». L'exemplaire des archives départementales de l'Aude pourrait-il être la copie de ce mémoire ?

Par ailleurs Il serait intéressant de connaître les versions complètes de la Bibliothèque Nationale de France, rue de Richelieu, et des Archives Nationales et voir si on retrouve la phrase citée par M. Amardel !

M. Gustave Amardel, membre de la Commission Archéologique de Narbonne, était également associé correspondant pour l'Aude de la Société Nationale des Antiquaires de France de 1893 à 1918 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2068499/f89.image>

Georges

Envoyer vos commentaires à : asso-RLC.doc@orange.fr
ou directement sur la news